



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICJAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 278

**Avenant n°2 au marché n°13/148 relatif au marché Travaux de construction de la maison de quartier des Cannes à énergie positive à Ajaccio Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD
Autorisation de signer et exécuter l'avenant**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par décision municipale n°2013/225 en date du 19 décembre 2013, l'adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD à l'entreprise RAFFALLI pour un montant 871 980.46 € HT.

Un avenant n°1, conclu le 07 août 2014, a eu pour objet la réalisation de travaux supplémentaires s'élevant à 44 227.82 € HT, soit une augmentation de 5.07 % par rapport au montant initial du marché, et a impliqué une prolongation de l'opération de 28 jours calendaires. Le nouveau montant du marché s'élevait alors à 916 208.28 € HT.

En effet, suite à une discordance entre les retours de DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et les investigations sur site (sondages), il n'avait pas été possible :

- 1) de retrouver sur site la ligne à haute tension représentée sur la DICT.
- 2) de retrouver sur site l'emplacement exact des réseaux :
EU (Eaux Usées) et AEP (Assainissement Eaux Pluviales).
Ils n'étaient pas situés à l'endroit prévus sur la DICT.

Il avait donc été obligatoire de réaliser un dévoiement des réseaux EU et AEP par rapport à ce qui a été découvert sur site.

De plus, il avait été indispensable de réaliser une tranchée en périphérie du bâtiment afin d'effectuer des investigations complémentaires pour anticiper tout réseau existant dans l'emprise du bâtiment. Ces investigations avaient été rendues nécessaires en l'absence de retour d'informations précises des concessionnaires. EDF, en particulier, n'avait pas été en mesure de préciser la position exacte d'un câble enterré de 12000 Volts sur le site.

Par ailleurs les tranchées des forages de géothermie étaient également à adapter aux autres réseaux.

L'avenant n°1 avait ainsi pour objet :

- la déviation des réseaux EU (Eaux Usées) et AEP (Assainissement Eaux Pluviales)
- la réalisation de tranchée « de sécurité » autour du bâtiment
- l'adaptation des tranchées raccordement forages.

Le présent avenant n°2 a pour objet la modification de la zone extérieure Sud Est bâtiment. Le projet de clôture de la Résidence des Cannes à l'Est entraîne la modification des espaces extérieurs pour des raisons d'accessibilité pompiers à la maison située au sud de notre parcelle et pour l'accès au poste transformateur. Le présent avenant porte sur la modification des aménagements extérieurs (surfaces supplémentaires, revêtements de sols et espaces verts, marquage au sol, fondation supplémentaire).

Cet avenant d'un montant total de 33 440,14 € HT représente une incidence financière de 3.84 % du montant du marché. Les travaux supplémentaires objet des avenants 1 et 2 représentent une incidence financière totale de 8.91 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché (avenant n°1 + avenant n°2) s'élève à 949 648.42 € H.T.

Le présent avenant n°2 implique également une prolongation de la durée du marché de 5 semaines. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Inscription Budget Annexe ANRU, Chapitre 23 ; Article 2313, Autorisation de programme 15ANRU16

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché 13/148 Travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD pour un montant de 33 440,14 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Antoine Paolini, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et à exécuter l'avenant n°2 relatif au marché 13/148 relatif aux travaux de construction d'une maison de quartier des Cannes à énergie positive Lot 1 : Terrassements – gros œuvre – VRD avec l'entreprise RAFFALLI pour un montant de 33 440.14 € HT.

Inscription Budget Annexe ANRU, Chapitre 23 ; Article 2313, Autorisation de programme 15ANRU16

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2015

Publication : 31/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

